

# LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

Paris, le 12 AVR. 2012

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer l'attention de Nicolas SARKOZY sur les questions relatives aux problématiques de lutte contre la drogue et de prévention de la toxicomanie.

Je tiens à vous assurer qu'il a pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite et qu'il souhaite vous remercier chaleureusement.

Comme vous le savez, certains partis politiques, dont le Parti Socialiste et Europe-Ecologie Les Verts, préconisent une « légalisation contrôlée du cannabis ». Pour Nicolas SARKOZY, il n'en est pas question, ce serait un renoncement moral de la part de l'Etat. Un renoncement d'autant plus coupable que la distinction entre drogue douce et drogue dure qui est parfois avancée, ne peut que créer de la confusion chez nos concitoyens, en particulier les jeunes.

Au contraire, il faut rappeler aux Français que le cannabis est une drogue, qui crée une dépendance et a de multiples effets néfastes sur l'organisme (poumons, psychisme, système hormonal...). Il convient de rappeler clairement notre attachement à un modèle de prohibition en refusant toute décriminalisation des drogues. Le maintien de la pénalisation nous apparaît indispensable car il permet d'alerter sur les dangers que représente l'usage de la drogue.

Au-delà des risques pour la santé publique, il faut bien voir que la voie de la dépénalisation serait une erreur. La moitié des jeunes de 17 ans qui ne consomment pas de cannabis déclare ne pas le faire en raison de l'interdit qui pèse sur cette substance. C'est la preuve que la pénalisation est efficace. Banaliser le cannabis, le dépénaliser ou le légaliser, signifierait aussi repousser les barrières de l'interdit à l'égard des drogues beaucoup plus dures.

Dr Jean COSTENTIN  
Centre National de Prévention, d'Etudes  
et de Recherches sur les Toxicomanies (CNPERT)

La France a fait le choix d'une politique réfléchie qui allie l'action répressive à la politique de prévention et de soins. Par exemple, des plans pour prévenir les conduites addictives sont mis en œuvre, par l'intermédiaire des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Cette politique porte ses fruits. Le pourcentage de jeunes de 17 ans qui expérimentent le cannabis est passé de 50,2% en 2002 à 41,5% en 2011. Dans le même temps, le pourcentage de consommateurs réguliers de cannabis à l'âge 17 ans est passé de 12,3% en 2002 à 6,5% en 2011 selon les chiffres de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies. Nous ne devons pas renoncer à cette politique qui obtient des résultats concrets et positifs.

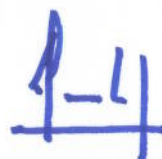
Nous souhaitons au contraire développer cette politique dès le plus jeune âge en nous appuyant sur des structures associatives, comme la vôtre, qui jouent un rôle absolument indispensable dans ce secteur. La formation et l'information retrouveront ainsi toute leur place dans notre chaîne de prévention. Cette prévention doit également concerner des substances qui, si elles sont légales n'en restent pas moins dangereuses en cas de consommation excessive ou d'addiction, je pense à l'alcool notamment. L'action de sensibilisation dans les établissements scolaires est donc indispensable et sera maintenue.

Enfin, nous sommes opposés à la proposition d'ouverture de salles de consommation car le message véhiculé serait particulièrement contre-productif. Mettre en place une politique publique basée sur une pratique illicite qui banalise l'usage des stupéfiants serait permissif pour les jeunes et brouillerait totalement les repères, tout en entretenant certaines dépendances. Cela serait perçu comme la capitulation des pouvoirs publics dans la lutte contre la toxicomanie. Par ailleurs, cette mesure irait à l'encontre des récentes recommandations des instances internationales. Dans un rapport publié le 24 février 2010, l'Organe Internationale de Contrôle des Stupéfiants qui dépend de l'ONU préconise la fermeture de ces centres.

Le rôle de l'Etat est de protéger ses citoyens. Dépénaliser le cannabis ou nier la dangerosité de substances psychotropes, ce serait renoncer à cet objectif qui devrait être celui de tout gouvernement. L'interdiction des substances addictives doit donc concerner toutes les structures, sauf cas exceptionnels relevant de la médecine et encadrés par des professionnels.

Nicolas SARKOZY ne transigera pas avec la santé des Français, et encore moins avec celle de leurs enfants. Vous pouvez compter sur son engagement total.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Guillaume LAMBERT  
Directeur de campagne de M. Nicolas SARKOZY